



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 17 novembre 2016 à l'adoption du règlement numéro RRU1-4-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans l'affectation agricole, certains usages soumis au règlement relatif aux usages conditionnels.*

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO RRU1-4-2016

Le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 est modifié par le fait de rendre compatibles à l'affectation *Agricole*, les usages des groupes *Commerce et services* ainsi qu'*Industrie*, autorisés en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels.

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement le 28 novembre 2016. Ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2016, conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 7^e jour du mois de décembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière